

Chef d'établissement : **Pierre TALBOT**
Professeur EPS responsable section football : **Laurent ALIVON**

17, av. de la Croix-Rouge
84 000 - AVIGNON

Téléphone : 04 90.81.49.00
Fax : 04 90.81.49.06

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

FOOTBALL

1 - OBJECTIF DE LA SECTION

La section sportive scolaire football existe au Collège J. Roumanille depuis septembre 1979.

Elle concerne les classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}.

L'objectif est la réussite sociale de l'élève grâce à une formation complète : un suivi médical, l'acquisition de connaissances diverses liées à la pratique, afin qu'il se construise en footballeur citoyen pouvant s'intégrer plus tard dans un monde sportif qu'il affectionne.

La section sportive scolaire doit permettre à l'élève de pratiquer le football à un niveau élevé et d'acquérir une culture sportive, liée à sa passion, dans des conditions optimales, sans que sa scolarité en soit perturbée.

2 - SCOLARITE

- a) aux cours programmés de la classe, y compris l'EPS, s'ajoutent pour les élèves de la section 4 heures par semaine de préparation spécifique et d'entraînement à la pratique du football, assurées par un professeur d'éducation physique breveté d'état football. L'emploi du temps est aménagé en conséquence.
- b) les élèves bénéficient en plus :
 - d'une surveillance médicale régulière.
 - d'une priorité pour l'accès aux actions d'aide au travail personnel, mises en place par le collège.
 - d'une culture sportive grâce à l'intervention des différents partenaires de la section.
 - de connaissances sur les débouchés professionnels existants dans le milieu sportif.
- c) Langues vivantes enseignées au collège Roumanille :
 - 1^{ère} langue vivante : anglais.
 - 2^{ème} langue vivante : italien, espagnol.
- d) Régime : externat, demi-pension
- e) Le collège est fermé le samedi et travaille le mercredi matin.

ATTENTION : Concerne uniquement les joueurs d'excellent niveau, licenciés dans un club et ayant de bons résultats scolaires

3 - CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit posséder des capacités sportives de bon niveau et des capacités scolaires correctes.

a) **Epreuves physiques** : il doit avoir subi une épreuve de sélection organisée à l'initiative du District Rhône Durance sous la responsabilité du Conseiller Technique Départemental.

b) **Examen des bulletins** des trois trimestres de l'année en cours, par une commission d'enseignants.

c) **Admission dans la classe sollicitée** : les parents doivent envoyer au Collège une copie de la décision d'admission dans la classe supérieure, dès que celle-ci est notifiée par le chef d'établissement du collège actuellement fréquenté, ainsi que le bulletin du 3ème trimestre.

L'affectation dans la section sportive football est prononcée au vu des résultats obtenus aux épreuves sportives et du dossier scolaire, par une commission présidée par le **Principal du Collège ROUMANILLE** et composée de représentants de *l'Education Nationale et de la Fédération Française de Football*.

Un **contrat de vie scolaire** sera établi en début d'année définissant les modalités de travail et de conduite. Tout manquement à ce contrat pourra entraîner le renvoi de l'élève dans son établissement de secteur.

Si votre enfant n'appartient pas au secteur du collège, il est nécessaire de demander une dérogation (en prévision) à l'établissement où est scolarisé votre enfant, de la transmettre ensuite à la Direction Académique de votre département d'origine (en joindre une copie au dossier de candidature) .

5 - DEMANDE DE DOSSIER D'INSCRIPTION

Prendre contact avec le Collège, **Secrétariat Mme MALLEM** ou **M. Laurent ALIVON**, soit par écrit, soit par téléphone au 04 90 81 49 00.

6 - DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier d'inscription devra parvenir au secrétariat du Collège **avant le Lundi 03 Mai 2019**

Il sera obligatoirement accompagné des pièces suivantes :

- ◆ les copies des bulletins scolaires des 1er et 2ème trimestres (le bulletin du 3ème trimestre devra nous parvenir immédiatement après le conseil de classe avec l'avis d'orientation).
- ◆ un certificat médical d'aptitude à la pratique du football de compétition ou la photocopie recto verso de la licence FFF.
- ◆ 2 enveloppes affranchies au tarif urgent à l'adresse des parents du candidat.

7 - NATURE ET DEROULEMENT DES EPREUVES PHYSIQUES

Elles se dérouleront **Mercredi 15 Mai 2019 de 8h à 12h**

⇒ **Vous serez convoqué aux épreuves physiques par courrier.**